

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Délibération n° DE2026091**

Le deux septembre deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 28 août 2026

Présents : David ZAMOFING, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Anaïs FRANCESCHI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Amalia MARTINEZ, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, François CATHERINET, Benoît HALILAJ, Nicolas BONCI, Anne RIESEN, Nathalie HERLEMONT, Cyril KHAROUA, Philippe BAUDRION.

Absents excusés : Anthony REY, Nicole GOUJON, Alina STOIAN, Anaïs REY-LAESER.

Secrétaire de séance : Benoît HALILAJ.

Pouvoirs :

- Anthony REY a donné pouvoir à David ZAMOFING,
- Anaïs REY-LAESER a donné pouvoir à Manuel RITLEWSKI.

**Convention de servitude avec Enedis pour l'implantation d'un ouvrage électrique
souterrain**

Il est exposé au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, des travaux sont envisagés sur les parcelles cadastrées AY 0220, AY 261 et AY 256, appartenant à la commune

Enedis sollicite la signature d'une convention de servitude permettant l'implantation d'un câble électrique souterrain d'une longueur de 10 mètres et l'installation de bornes de repérage.

En contrepartie, Enedis versera à la Commune une indemnité forfaitaire unique de 20 €. Cette indemnité sera perçue après la régularisation de la convention par acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

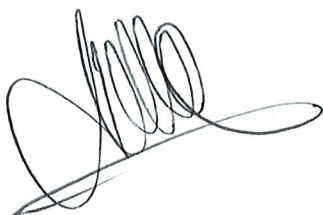
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire

Benoît HALILAJ



Le Maire

David ZAMOFING



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :

Télétransmis en préfecture le :

Affiché le :